


**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 15 décembre 2023**

Date de convocation : vendredi 8 décembre 2023

 Délibération n° CC\_2023\_256  
 Nomenclature : 5.3.5
Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 35

Votants : 47

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jean-Michel ROUGER à M. Gérard PERRIN, M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M. Alexandre GRENOT à M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Martine MIRANDE à M. Jérôme GARDELLE, Mme Véronique CAMBON à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON, Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI, Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, Mme Françoise LIBOUREL à M. Stéphane TAILLASSON

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Société d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres Intercommunales de Saintonge (SEML PFIS) - Désignation des délégués - Modification

Le 15 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 17h00, s'est réuni Salle Municipale de Bussac sur Charente, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Agnès POTTIER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Jean-Claude CHAUVET, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Agnès POTTIER

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que, suite aux délibérations n°2020-159 du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020, n°2021-62 du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2021 et n°2023-122 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2023 ont été désignés les 12 représentants de la CDA de Saintes au sein du Conseil d'Administration de la SEML PFIS : Mme et M. Alain MARGAT, Eliane TRAIN, Philippe CALLAUD, Francis GRELLIER, Joseph De MINIAC, Jean-Luc MARCHAIS, Pascal GILLARD, Françoise LIBOUREL, Alexandre GRENOT, David MUSSEAU, Eric BIGOT et Patrick PAYET.

Toutefois, l'activité professionnelle de Monsieur Patrick PAYET ne lui permet pas d'être disponible lors des réunions du Conseil d'Administration de la SEML PFIS. Il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau délégué en lieu et place de Monsieur Patrick PAYET.

Il est proposé à cet effet, la candidature de :

- Madame Sylvie CHURLAUD, Conseillère communautaire titulaire,

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1524-5 et L.2121-21,

Vu les statuts « Saintes - Grandes Rives - L'Agglo » annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment l'article 6, III, 4°), relatif aux Pompes Funèbres,

Vu la délibération du 22 février 2007, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon a décidé de créer une société d'économie mixte locale à laquelle il a délégué par délibération du 4 octobre 2007 la gestion des pompes funèbres intercommunales et du crématorium,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes est représentée au sein de cette société par :

- 12 représentants au sein du Conseil d'Administration,
- 1 représentant au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui peut être choisi parmi eux.

Considérant que les représentants de la Communauté doivent être désignés en son sein par le conseil communautaire,

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **de décider**, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret comme prévu à l'article L.2121-21 du CGCT dans le cadre de la désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération de Saintes au conseil d'administration de la SEML PFIS.

- **de désigner**, au scrutin secret, Madame Sylvie CHURLAUD, représentante de la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein du Conseil d'Administration de la SEML PFIS, en remplacement de Monsieur Patrick PAYET.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 47 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

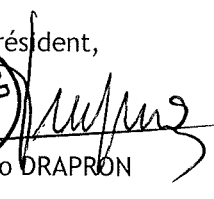
Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Mme Agnès POTTIER

Pour extrait conforme,

Président,  
Bruno DRAPRON  
  
12 Bd Guillet Maillet  
17100 SAINTES  
Communauté d'Agglomération de Saintes

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.